

Actes de naissances, mariage, décès



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

[1] Pour les actes établis à Voreppe :

Présentez-vous en Mairie au service des Affaires générales avec une pièce d'identité et le livret de famille (si cette demande est pour vos ascendants ou vos petits enfants) ;

Adressez un courrier, à : Service des affaires générales - Hôtel de ville - 1 place Charles de Gaulle - CS 40147 - 38341 Voreppe Cedex

Par internet, directement sur [2][service public.fr](https://service-public.fr) [3]

Par fax au 04 76 50 47 91

Par courriel à aff-gen@ville-voreppe.fr [4]

Pour les demandes faites par fax ou par courriel, l'acte sera adressé à votre mairie de domicile, où vous pourrez le retirer sur présentation de votre pièce d'identité et du livret de famille.

Pour les actes établis dans une autre commune : [Service public adèle](#) [2]

[Tweet](#) [5]



[Connexion](#)



[Flux RSS](#)



[Nous suivre sur Twitter](#)



[Mentions](#)

[légales](#)



[Contact](#)

Source URL: <https://voreppe.fr/article/actes-de-naissances-mariage-d%C3%A9c%C3%A8s>

Liens

[1] https://voreppe.fr/sites/default/files/field/image/republique_0.jpg?itok=LGTaQe4S

[2] <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>

[3] <mailto:https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>

[4] <mailto:aff-gen@ville-voreppe.fr>

[5] <http://twitter.com/share>